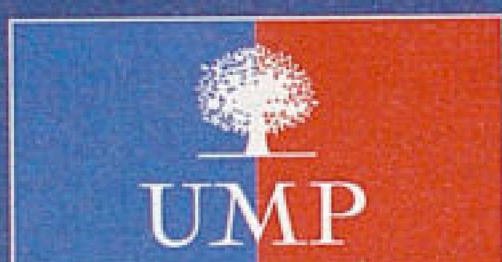
LE 6 MAI 2012

NON
AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

NON
À FRANÇOIS HOLLANDE



u-m-p.org

LE 6 MAI 2012
NON AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS
NON À FRANÇOIS HOLLANDE

Proposition n° 50, de François Hollande : «J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis 5 ans». C'est l'une des priorités de François Hollande pour son éventuelle 1ère année de mandat.

CE SERAIT CONTRAIRE À NOTRE TRADITION RÉPUBLICAINE

En France, le **droit de vote a toujours été indissociable de la nationalité**. C'est en accédant à la nationalité française qu'on accède au droit de vote.

CE SERAIT OUVRIR LA PORTE AU COMMUNAUTARISME

Donner le droit de vote aux étrangers, c'est ouvrir la porte à un vote communautariste qui conduira par exemple à des menus halal dans les cantines scolaires ou des crénaux horaires pour les femmes dans les piscines municipales.

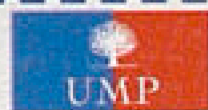
CE SERAIT CONTRAIRE À NOTRE CONCEPTION DU DROIT DE VOTE

François Hollande explique que les étrangers doivent pouvoir voter parce qu'ils payent aussi des impôts. **Le droit de vote ne s'achète pas en payant des impôts.** On vote parce que l'on est Français.

CE SERAIT CONTRAIRE AU PRINCIPE DE RÉCIPROCITÉ

Si les Européens peuvent voter lors d'élections locales en France c'est uniquement parce qu'ils ont la citoyenneté européenne et que les Français disposent en retour des mêmes droits.

POUR VOTER IL FAUT ÊTRE FRANÇAIS



OUI, Je m'engage avec l'UMP en 2012

☐ Mme ☐ M. Nom *: .... Prénom*: ....

Adresse * : ....

Code postal *: |_|_|_|_|_| Ville *: ....

2.05.12
Marché Grenelle

E-mail : ....

Né(e) le * : |_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| * merci de remplir les champs obligatoires

> Je deviens membre de l'UMP en adhérant au tarif de :

COTISATION SIMPLE
☐ **25 €** soit **8,50 €** après réduction d'impôt*
☐ Chèque à l'ordre de l'ANFUMP

COTISATION COUPLE
☐ **35 €** soit **11,90 €** après réduction d'impôt*
☐ Mandat

COTISATION RÉDUITE
☐ **10 €** soit **3,40 €** après réduction d'impôt*
(pour les - 30 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)

A nous retourner accompagné de votre réglement à l'adresse suivante : **UMP – Adhésions - TSA 51558 - 75901 PARIS CEDEX 15 - FRANCE**

Date et signature :

VOTE0412